

# Aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

## VILLE DE PARIS

### Présentation du dispositif

L'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) a pour objectif d'offrir un mode de transport alternatif au deux-roues thermique.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Critères d'éligibilité

Le bénéficiaire devra avoir son lieu d'exploitation à Paris.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le dispositif concerne l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE).

##### — Dépenses concernées

Les véhicules peuvent être achetés en dehors de la ville de Paris.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 33 % du prix d'achat du véhicule, dans la limite de 400 €.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

L'instruction des aides financières sur la mobilité évolue, seules les demandes formulées par téléservice via « Mon compte » depuis paris.fr seront instruites.

---

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif de moins de 50 salariés.

---

## Organisme

### VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 PARIS Cedex 04